



## Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

**6395<sup>e</sup>** séance

Mercredi 13 octobre 2010, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Rugunda .....	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche .....	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine .....	M. Vukašinić
	Brésil .....	M <sup>me</sup> Viotti
	Chine .....	M. Yang Tao
	États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie .....	M. Churkin
	France .....	M. Araud
	Gabon .....	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon .....	M. Nischida
	Liban .....	M. Habib
	Mexique .....	M. Heller
	Nigéria .....	M. Edokpa
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Parham
	Turquie .....	M. Apakan

### Ordre du jour

La situation en Afghanistan

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-57825 (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Ertuğrul Apakan, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de septembre 2010. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Apakan pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Afghanistan**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Tanin (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la présente séance au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2010/518, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Turquie.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Autriche, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Japon, Liban, Mexique, Nigéria, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Turquie

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1943 (2010).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil restera saisi de la question.

*La séance est levée à 10 h 15.*